



# DISTRICT DU GERS DE FOOTBALL

587, route de Lavacant – 32000 AUCH

N° SIRET : 31796116700028

Téléphone secrétariat : 05.62.05.51.21 / Fax : 05.62.05.49.03

Téléphone techniciens : CTD : 05.62.05.65.74 / CDFA : 05.62.05.65.51

Web : <http://districtfootgers.fff.fr> E.mail : [secretariat@districtfootgers.fff.fr](mailto:secretariat@districtfootgers.fff.fr)

Auch, le 07 novembre 2019

**Objet : Convocation à l'Assemblée Générale  
du 06.12.2019 à PAULHAC**

**A tous les Présidents de Clubs,**

**Madame, Monsieur,**

J'ai l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire des Clubs du District qui se réunira le:

**Vendredi 6 décembre 2019 à 19h30  
au Foyer Rural de PAULHAC**

**L'Ordre du jour pour cette assemblée est le suivant :**

- 1) 19h30 : accueil et émargement des clubs ;  
Remise bons d'achat 20 ballons et guides de l'Arbitrage.
- 2) 20h00 : ouverture de l'A.G. par le Président du District
- 3) Hommage à Jacques Geisselhardt.
- 4) Intervention représentant du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.
- 5) Remise des dotations LABELS Ecoles de Football.
- 6) Signature Convention de partenariat avec le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.
- 7) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 14 juin 2019 à TOUGET publié le 10-10-2019.
- 8) Comptes annuels saison 2018-2019 :
  - Rapport financier du Trésorier Général portant sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019
  - Rapport du Commissaire aux comptes
  - Approbation des comptes et des opérations de l'exercice-affectation du résultat
- 9) Allocution du Président du District.
- 10) Election des représentants des clubs du District aux Assemblées Générales de la LFO.
- 11) Approbation des Règlements Généraux du District.
- 12) Présentation de l'actualisation des Statuts du District (modifications fédérales non soumises à l'approbation de l'A.G.).
- 13) Questions diverses.
- 14) Remise récompenses et dotations NIKE.

A l'issue de cette Assemblée Générale, les personnes qui le désirent pourront prendre un repas au prix unitaire de **17€**. A cet effet, je vous demande de retourner au secrétariat du District **impérativement pour le 18 novembre 2019 au plus tard**, le bulletin d'inscription ci-joint.

- ➔ **Rappel** : Conformément à l'article 12.3 des statuts et aux dispositions financières du District, TOUT club ABSENT ou non REPRESENTÉ à l'Assemblée Générale sera sanctionné par une amende financière de **100€**.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, **Madame, Monsieur**, l'expression de mes meilleurs sentiments.

**Le Président du District**

Guy GLARIA

**P.J. :**

- Pouvoir.
- Bulletin inscription repas.